Bordereau attestant l'exactitude des informations - BRIVE LA GAILLARDE - 1901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/09/2026 - 3948 - 2010 B 00130 - 521 448 639 - ABAC

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

N° de Dossier : 5006515
411

En Euro

SARL ABAC
15 AVENUE JEAN CARIVEN
19240 ALLASSAC

Du 01/04/2025 au 31/03/2026

2033

Réel simplifié BIC

Certifié conforme par la gérance

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
1900102			RM	
N° Siret	52144863900026			

CG

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2026
cerfa
N° 11084*28
Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/04/25	et clos le	31/03/26	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SARL ABAC
15 AVENUE JEAN CARIVEN

19240 ALLASSAC

SIRET 5 2 1 4 4 8 6 3 9 0 0 0 2 6

Adresse du siège social :

Mél : aubergeduchevalblanc19@orange.fr

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Restauration traditionnelle

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit : 2 165

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A

Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*

Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*

France ruralités revitalisation FRR, *art. 44 quindecies A*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : Chiffre d'affaires : Taux d'imposition :

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)

Base d'imposition : Taux d'imposition :

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Tél :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

Identité du déclarant :

Date : 15/07/26 Lieu : BRIVE

Qualité et nom du signataire : EXPERT COMPTABLE ROLLAND DELMAS

Signature :

CG

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2026

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2026 ISACOMPTA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

1 BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SARL ABAC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	15 AVENUE JEAN CARIVEN 19240 ALLASSAC	
SIRET	52144863900026	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/03/2026

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	10 000	012	10 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	75 080	030 67 790	7 289
	Immobilisations financières* (1)		040	1 730	042	1 730
	Total I (5)		044	86 810	048 67 790	19 019
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	4 659	052	4 659
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	1 318	074	1 318
	Charges constatées d'avance*		092	299	094	299
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	2 205	086	2 205
	Total II		096	8 481	098	8 481
	Total général (I + II)		110	95 291	112 67 790	27 500

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	27 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	-23 336
	Résultat de l'exercice	136	-3 303
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	861
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	4 122
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	18 253
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 34)	172	2 388
	Comptes courants d'associés	173	1 876
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	26 639
	Total général (I + II + III)	180	27 500

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 200
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABAC — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 10 000	402	404	406 10 000	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 37 733	442 1 200	444	446 38 933	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450 14 943	452	454	456 14 943	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 21 204	472	474	476 21 204	
Immobilisations financières		480 1 730	482	484	486 1 730	
TOTAL		490 85 610	492 1 200	494	496 86 810	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 35 986	532 780	534	536 36 766
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 14 309	542 350	544	546 14 659
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 15 127	562 1 239	564	566 16 365
TOTAL		570 65 422	572 2 368	574	576 67 790

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACUMP1A

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABAC

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	81 999
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	81 999
Déficits de l'exercice			860	2 165
Total des déficits restant à reporter			870	84 164

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	1 875	381	1 875
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Montant de la TVA collectée				374	17 123
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	15 343
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692 183		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2026

Désignation de l'entreprise : SARL ABAC — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/04/2025 et clos le : 31/03/2026 Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	168 328
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	168 328

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	807
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	812

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	102 191
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	20 578
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	1 723
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	124 492

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	44 649

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	44 649

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".*

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06/08/2025

SARL ABAC
Société à responsabilité limitée
Capital Social : 27 500.00 euros
Siège Social : 15 avenue Jean Cariven
19240 ALLASSAC

RCS de BRIVE N° : 521 448 639

L'an deux mille vingt-six, le six août.

Les associés de la SARL ABAC se sont réunis au siège social, sous la présidence de Madame GOUT née BOUIGEAU Corinne, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Sont présents :

- Madame GOUT née BOUIGEAU, gérante,
 - titulaire de 1 347 parts en pleine propriété, soit 49% du capital social.
- Monsieur GOUT Claude,
 - titulaire de 1 403 parts en pleine propriété, soit 51% du capital social.

Total des parts sociales détenues par les associés présents : 2 750 parts sociales en pleine propriété sur les 2 750 parts sociales composant le capital social.

Tous les associés étant présents, la présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- Le texte des résolutions proposées.

La présidente déclare à l'assemblée :

- Que lesdites pièves ont été mises à la disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion,
- Que les associés ont pu exercer le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa délibération.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Etat des conventions réglementées
- Approbation des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2026 - Quitus
- Affectation et distribution du résultat social
- Approbation du compte courant associé
- Résolution relative aux capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social
- Détermination des modalités de rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La présidente déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus de parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les associés, après avoir entendu le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, déclarent qu'aucune convention réglementée n'est intervenue ni au cours de l'exercice ni antérieurement.
Il est ici rappelé que, conformément au même article, les opérations courantes conclues à des conditions normales peuvent être passées librement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 : APPROBATION DEPENSES ET CHARGES
visée à l'article 39 alinéas 4 et 5 du CGI

La collectivité des associés, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DECISION N° 3 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - QUITUS

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (grand livre, inventaire, annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat approuvent les comptes de l'exercice.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir :

- Un résultat social négatif de - 3 302.65 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

CG

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

RESOLUTION N° 4 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**- 3 302.65€**
Report à nouveau antérieur déficitaire	**- 23 335.87€**
Mise en report à nouveau	**- 3 302.65€**
Solde net	**0.00€**

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de – 26 638.52 €.
L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée, à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 5 : APPROBATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

ETAT DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES
(extrait GRAND LIVRE)

	Madame GOUT Née BOUIGEAU Corinne	Monsieur GOUT Claude
Capital social	**14 025.00**	**13 475.00**
Comptes associés au 01/04/2025 **La société vous devait**	**4 640.48**	**4 465.08**
Droits/Apports des associés : (+) Apports (+) Ind. De déplacement prof. (+) apports privés	**1 600.00**	**1 600.00**
Prélèvements Divers : (-) Autres prélèvements	**5 214.64**	**5 214.63**
Solde fin avant distribution **La société vous doit** **Distribution** **Solde après Distribution** **La société vous doit**	**1 025.84** **1 025.84**	**850.45** **850.45**
Situation nette dans la société au 31/03/2026	**15 050.84**	**14 325.45**

Après avoir pris connaissance de l'état ci-dessus, les associés approuvent l'état de leur compte courant associé respectif.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CG CG

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

DECISION N° 6 : CONSTATATION DE LA PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31/03/2026, constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article [L.223-42 / L.225-248] du Code de commerce, l'associé décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

En conséquence, la société s'engage à reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social dans un délai de deux ans à compter de la clôture de l'exercice ayant fait apparaître cette perte.

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal pour effectuer les formalités légales de publicité.

RESOLUTION N° 7 : FIXATION DES REMUNERATIONS

Les associés fixent le montant de la rémunération mensuelle de la gérance, comme suit :
- Madame GOUT née BOUIGEAU Corinne : 750.00 €, à compter du 01/04/2026

Les associés fixent le montant de la rémunération mensuelle de la gérance, comme suit :
- Monsieur GOUT Claude : 750.00 €, à compter du 01/04/2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 8 : POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour accomplir toutes formalités consécutives à la présente assemblée et notamment le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce de BRIVE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des associés présents ou représentés.

Madame GOUT née BOUIGEAU

Monsieur GOUT Claude

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06/08/2026

SARL ABAC
Société à responsabilité limitée
Capital Social : 27 500.00 euros
Siège Social : 15 avenue Jean Cariven
19240 ALLASSAC

RCS de BRIVE N° : 521 448 639

Les associés décident d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	**- 3 302.65€**
Report à nouveau antérieur déficitaire	**- 23 335.87€**
Mise en report à nouveau	**- 3 302.65€**
Solde net	**0.00€**

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

